## MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MONPLAISIR

25 avenue des Frères Lumière 69008 LYON

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR TOUTES LES CONVENTIONS

Exercice clos le 31.08.2022

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 01 septembre 2021 au 31 août 2022

Aux Sociétaires

De la Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir (Lyon 8<sup>ème</sup>)

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en ouvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'association en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

A Lyon, le 6 février 2023

Dominique BOBILLON Commissaire aux comptes